



DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°064/2022

ID : 030-213002785-20221011-DEL0642022-DE

1.4.1.

P. 1/3

## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le ONZE OCTOBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
07 OCTOBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
07 OCTOBRE 2022

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAHY ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ; Michaël JEANNOT ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents ayant donné procuration** : Bachra BEJAOUI à Christine THUAIRE ; Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ;

et publication
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents** : Philippe PAQUIER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Séverine FOUCOU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

### Objet de la Délibération

**Convention pour la réalisation d'études avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) – Dissimulation des réseaux d'éclairage public et création du réseau LED du Chemin de la Lauze – Tranche 2**

Monsieur Philippe PAQUIER, adjoint délégué à la voirie et aux travaux, expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de la Lauze, il a été confié au SMEG la réalisation des études qui concernent les réseaux secs.

Afin de permettre le lancement des études relatives à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la création d'un nouveau réseau LED situés sur la deuxième partie du linéaire, il convient de prendre acte du projet d'aménagement de la tranche 2 du Chemin de la Lauze et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à 528,00 €, en cas de renoncement du fait de la commune.



## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

## DEPARTEMENT DU GARD

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Au stade de l'esquisse, et sous réserve du résultat des études, le programme prévisionnel d'enfouissement des réseaux d'éclairage public (opération 22-EPC-18) est le suivant :

## 1. Estimation approximative des dépenses :

Total des dépenses approximatives : 40 000,00 € HT, dont le montant prévisionnel des études est estimé à 528,00 € HT.

## 2. Etat des aides potentiellement mobilisables à ce jour, sous réserve de décision :

Dotations	Travaux HT aidés	Participations éventuelles potentiellement attribuable après notification du SMEG
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2024 [DIPI]	40 000,00 €	SMEG - 20,00 % - 8 000,00 €
	40 000,00 €	8 000,00 €

## 3. Etat estimatif de la participation de la collectivité :

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	40 000,00 €*
Participation aux frais d'investissement (40 000,00 x 5%) :	2 000,00 €
TVA (20 %) :	8 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	50 000,00 €

*\*La participation éventuelle du SMEG ne pourra être prise en compte qu'après attribution officielle et notification.*

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le programme susvisé et de confier la réalisation des études relatives à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la création du réseau LED au SMEG.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par seize voix pour, aucune voix contre et quatre abstentions, à la majorité :**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative
- **APPROUVE** le lancement des études nécessaires à la définition du projet



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

Envoyé en préfecture le 13/10/2022  
Reçu en préfecture le 13/10/2022  
Affiché le  
N°064/2022  
ID : 030-213002785-20221011-DEL0642022-DE

1.4.1. P. 3/3

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

- **S'ENGAGE** à verser sa participation aux études estimée à 528,00 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune
- **AUTORISE** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 11 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,

  
Christine THUAIRE

Le Maire,

  
Sylvie BARRIEU VIGNAL



Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le



ID : 030-213002785-20221011-DEL0642022-DE



DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 030-213002785-20221011-DEL0652022-DE

1.4.1.

P. 1/3

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le ONZE OCTOBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
07 OCTOBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
07 OCTOBRE 2022

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAHY ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ; Michaël JEANNOT ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents ayant donné procuration** : Bachra BEJAOUI à Christine THUAIRE ; Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ;

et publication
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents** : Philippe PAQUIER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Séverine FOUCOU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la Délibération**

**Convention pour la réalisation d'études avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) – Dissimulation des réseaux de distribution d'électricité du Chemin de la Lauze – Tranche 2**

Monsieur Philippe PAQUIER, adjoint délégué à la voirie et aux travaux, expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de la Lauze, il a été confié au SMEG la réalisation des études qui concernent les réseaux secs.

Afin de permettre le lancement des études relatives à l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité situés sur la deuxième partie du linéaire, il convient de prendre acte du projet d'aménagement de la tranche 2 du Chemin de la Lauze et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à 1 281,60 €, en cas de renoncement du fait de la commune.





## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Au stade de l'esquisse, et sous réserve du résultat des études, le programme prévisionnel d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité (opération 22-DIS-23) est le suivant :

## 1. Estimation approximative des dépenses :

Total des dépenses approximatives : 89 000,00 € HT, dont le montant prévisionnel des études est estimé à 1 281,60 € HT.

## 2. Etat des aides potentiellement mobilisables à ce jour, sous réserve de décision :

Dotations	Travaux HT aidés	Participations éventuelles	Participation Collectivité
Article 8 2024 [DIPI]	89 000,00 €	SMEG - 30,00 % - 26 700,00 € ENEDIS - 40,00 % - 35 600,00 €	26 700,00 €
	89 000,00 €	62 300,00 €	26 700,00 €

## 3. Etat estimatif de la participation de la collectivité :

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	26 700,00 €
Participation aux frais d'investissement (89 000,00 x 5%) :	4 450,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	31 150,00 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le programme susvisé et de confier la réalisation des études relatives à l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité au SMEG.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par seize voix pour, aucune voix contre et quatre abstentions, à la majorité :**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative
- **APPROUVE** le lancement des études nécessaires à la définition du projet



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

Envoyé en préfecture le 13/10/2022  
Reçu en préfecture le 13/10/2022  
Affiché le **N°065/2022**  
ID : 030-213002785-20221011-DEL0652022-DE

1.4.1. P. 3/3

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

- **S'ENGAGE** à verser sa participation aux études estimée à 1 281,60 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune
- **AUTORISE** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 11 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,

  
**Christine THUAIRE**

Le Maire,

  
**Sylvie BARRIEU VIGNAL**



Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le



ID : 030-213002785-20221011-DEL0652022-DE





DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1.4.1. P. 1/3

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°066/2022

ID : 030-213002785-20221011-DEL0662022-DE

Berger  
Levrault

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le ONZE OCTOBRE

à : DIX-NEUF HEURES

## DATE DE LA CONVOCATION

07 OCTOBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

## DATE D'AFFICHAGE

07 OCTOBRE 2022

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAH ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ; Michaël JEANNOT ;

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

Le 13 OCT. 2022

**Absents ayant donné procuration** : Bachra BEJAOUI à Christine THUAIRE ; Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ;

**Absents** : Philippe PAQUIER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Séverine FOUCOU ;

et publication

Le 13 OCT. 2022

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

## Objet de la Délibération

**Convention pour la réalisation d'études avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) – Dissimulation des réseaux télécoms du Chemin de la Lauze – Tranche 2**

Monsieur Philippe PAQUIER, adjoint délégué à la voirie et aux travaux, expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin de la Lauze, il a été confié au SMEG la réalisation des études qui concernent les réseaux secs.

Afin de permettre le lancement des études relatives à l'enfouissement des réseaux télécoms situés sur la deuxième partie du linéaire, il convient de prendre acte du projet d'aménagement de la tranche 2 du Chemin de la Lauze et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à 356,40 €, en cas de renoncement du fait de la commune.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°066/zuzz

ID : 030-213002785-20221011-DEL0662022-DE

1.4.1.

P. 2/3

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

DEPARTEMENT DU GARD

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Au stade de l'esquisse, et sous réserve du résultat des études, le programme prévisionnel d'enfouissement des réseaux télécoms (opération 22-TEL-25) est le suivant :

1. Estimation approximative des dépenses :

Total des dépenses approximatives : 33 000,00 € HT, dont le montant prévisionnel des études est estimé à 356,40 € HT.

2. Etat des aides potentiellement mobilisables à ce jour, sous réserve de décision :

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles du SMEG
GENIE CIVIL TELECOM 2024 [DIPI]	0,00 €	0,00 €
Travaux hors subvention	33 000,00 €	0,00 €

3. Etat estimatif de la participation de la collectivité :

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	33 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (33 000,00 x 5%) :	1 650,00 €
TVA (20 %) :	6 600,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	41 250,00 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le programme susvisé et de confier la réalisation des études relatives à l'enfouissement des réseaux télécoms au SMEG.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par seize voix pour, aucune voix contre et quatre abstentions, à la majorité :**

- **PREND ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative
- **APPROUVE** le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- **S'ENGAGE** à verser sa participation aux études estimée à 356,40 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

1.4.1.

P. 3/3

- **AUTORISE** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 11 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,

  
Christine THUAIRE



Le Maire

  
Sylvie BARRIEU VIGNAL



Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le



ID : 030-213002785-20221011-DEL0662022-DE



DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°067/2022

ID : 030-213002785-20221011-DEL0672022-DE

7.5.2.

P. 1/2

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le ONZE OCTOBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
07 OCTOBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
07 OCTOBRE 2022

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAHY ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ; Michaël JEANNOT ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents ayant donné procuration** : Bachra BEJAOUY à Christine THUAIRE ; Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ;

et publication
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents** : Philippe PAQUIER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Séverine FOUCOU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la Délibération**

**Demande de subvention à la Région Occitanie au titre de l'aide à la diffusion de proximité - Récital voix et orgue**

Monsieur Jean-Jacques VERDA, conseiller municipal délégué au tourisme et au patrimoine, expose à l'assemblée délibérante le programme du concert « Récital voix et orgue » organisé par la municipalité dans le cadre des journées du patrimoine, le 17 septembre 2022 à l'église de Saint Laurent des Arbres, afin de valoriser la chapelle castrale de la commune.

Elsa Pélaquier (soprano), Lise-Eléonore Ravot (mezzo-soprano) et Michel Chanard (organiste) proposent un programme de récital en trio permettant de découvrir les duos, airs ou arrangements pour voix de femmes (messe, motet, cantate) de différents pays (Italie, Allemagne, France, Angleterre et aussi Argentine, Russie, Croatie...) et de diverses époques. Leur répertoire s'étend de la musique ancienne (Grancini, Bach) à la musique du





SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

XXe siècle (Rutter, Esenvalds...) en passant par les grands noms du romantisme (Mendelssohn, Saint-Saëns, Gounod, Delibes...) et par d'autres compositeurs peu connus (Zajc, Boideffre, etc.).

Un programme varié et expressif qui plait tant aux mélomanes qu'aux novices.

Le coût de cette représentation s'élève à 1 100 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention de 500 € auprès de la Région Occitanie au titre du programme d'aide à la diffusion de proximité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le programme du concert « Récital voix et orgue »
- **DECIDE** de solliciter, auprès de la Région Occitanie, une subvention de 500 €, dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion de proximité
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 11 octobre 2022.

**Le secrétaire de séance,**

  
Christine THUAIRE

**Le Maire,**

  
Sylvie BARRIEU VIGNAL



DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°068/2022

ID : 030-213002785-20221011-DEL0682022-DE

7.5.2.

P. 1/2

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le ONZE OCTOBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
07 OCTOBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
07 OCTOBRE 2022

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAHY ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ; Michaël JEANNOT ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents ayant donné procuration** : Bachra BEJAOUI à Christine THUAIRE ; Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ;

et publication
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents** : Philippe PAQUIER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Séverine FOUCOU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la Délibération**

**Demande de subvention à la Région Occitanie au titre de l'aide à la diffusion de proximité – Noël nordique**

Monsieur Jean-Jacques VERDA, conseiller municipal délégué au tourisme et au patrimoine, expose à l'assemblée délibérante le programme du concert « Noël nordique » organisé par la municipalité le 10 décembre 2022 à l'église de Saint Laurent des Arbres.

Elsa Pélaquier (soprano), Aurélie Lobbe (mezzo), Richard Golian (ténor) et Adrien Baty (basse) proposent un voyage à travers la musique sacrée d'Europe du Nord.

Au travers de chants de Noël ou de célébration et d'hymnes pour la paix, les quatre chanteurs a cappella emmènent à la découverte des plus grands compositeurs nordiques d'aujourd'hui. Forts de traditions chorales actives, ces compositeurs trouvent leurs inspirations dans l'histoire et le folklore de leurs pays et ont su renouveler le genre en restant fidèles à la beauté de la polyphonique.



SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°068/2022

Berger  
Levrault

ID : 030-213002785-20221011-DEL0682022-DE

7.5.2.

P. 2/2

Du Royaume-Uni à la Lituanie, en passant par les pays scandinaves et baltes, ce programme musical revêt mille couleurs, épurées, envoutantes ou puissantes. Avec des références au chant grégorien, à la beauté de la nature ou à des événements contemporains marquants, ces chants célèbrent la paix, la célébration de la vie et l'espoir d'une harmonie entre les humains.

Le coût de cette représentation s'élève à 1 100 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention de 500 € auprès de la Région Occitanie au titre du programme d'aide à la diffusion de proximité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le programme du concert « Noël nordique »
- **DECIDE** de solliciter, auprès de la Région Occitanie, une subvention de 500 €, dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion de proximité
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 11 octobre 2022.

**Le secrétaire de séance,**

  
**Christine THUAIRE**  


**Le Maire,**

  
**Sylvie BARRIEU VIGNAL**  






DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°069/2022

ID : 030-213002785-20221011-DEL0692022-DE

7.5.2.

P. 1/2

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX

et le ONZE OCTOBRE

à : DIX-NEUF HEURES

DATE DE LA CONVOCATION
07 OCTOBRE 2022

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL, maire.

DATE D'AFFICHAGE
07 OCTOBRE 2022

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Jean-Louis NOIRET ; Christine THUAIRE ; Sandra REBEROL ; Ali BEKHTI ; Jean-Jacques VERDA ; Alain BENARD ; Halima BAHY ; Coralie GAI ; André GONZALEZ ; Vincent VENET ; Sophie EHRHART ; Philippe GAMARD ; Martine CŒUR ; Sadia MAKCHOUCHE ; Luc BOISSIN ; Stéphanie MARCEAU ; Michaël JEANNOT ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents ayant donné procuration** : Bachra BEJAOUY à Christine THUAIRE ; Virginie BIANCONI à Sandra REBEROL ;

et publication
Le <b>13 OCT. 2022</b>

**Absents** : Philippe PAQUIER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Séverine FOUCOU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la Délibération**  
**Vote d'une subvention 2022 – Association Les Dorcas'elles de St-Lau**

Monsieur Vincent VENET, conseiller municipal délégué aux associations, informe le conseil municipal que, dans le cadre de sa participation au Trek'in Gazelles, une course d'orientation 100 % féminine en plein cœur du désert marocain qui se déroulera du 16 au 23 novembre 2022, l'association Les Dorcas'elles de St-Lau, dont le siège est à Saint Laurent des Arbres, a sollicité une aide financière auprès de la commune.

Ce trek, composé de quatre étapes d'une vingtaine de kilomètres a pour objectif de collecter, en parcourant le moins de kilomètres possible, un maximum de balises, chacune permettant de reverser 5 € au Secours populaire français par le biais de l'organisation Maïenga.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

N°069/2022

Berger  
Levrault

ID : 030-213002785-20221011-DEL0692022-DE

7.5.2.

P. 2/2

## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DEPARTEMENT DU GARD

Pas seulement humanitaire, cette démarche se veut aussi environnementale : chaque jour équipé de sacs de collecte légers, le trinôme aura également pour mission de ramasser les déchets plastiques qu'il trouvera sur son chemin.

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,  
VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,  
CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association,  
CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité (M. Vincent VENET et Mme Stéphanie MARCEAU n'ayant pas pris part à la délibération) :**

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 500 € à l'association Les Dorcas'elles de St-Lau
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget principal 2022, chapitre 65, article 6574
- **AUTORISE** Madame le maire à signer toute pièce relative à cette décision

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 11 octobre 2022.

**Le secrétaire de séance,**

  
**Christine THUAIRE**

**Le Maire,**

  
**Sylvie BARRIEU VIGNAL**